



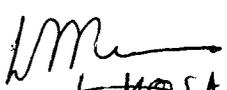
MOTION

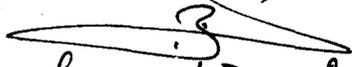
La Chambre des Députés,

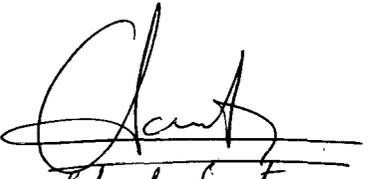
- considérant qu'il est dans l'intérêt de notre pays de diversifier son économie,
- considérant que le secteur des médias est en plein essor et révèle un potentiel économique important,
- considérant la progression de l'activité cinématographique,
- considérant qu'il est dans l'intérêt de l'économie de mettre à profit le potentiel économique de la "new economy" en créant des conditions légales favorisant l'investissement dans la société d'information et dans les nouveaux médias,
- vu l'intérêt de développer le capital à risque afin de favoriser l'implantation au Grand-Duché de Luxembourg d'entreprises issues de la société d'information

invite le Gouvernement

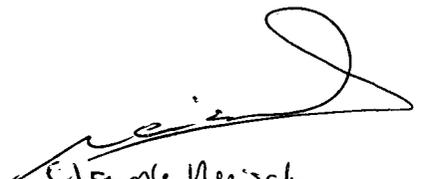
- à explorer les moyens permettant de créer un environnement économique et fiscal favorable à l'implantation au Grand-Duché de Luxembourg de nouvelles entreprises dans le secteur des médias et de l'information,
- à étudier les possibilités de mettre en place un mécanisme fiscal à l'instar de la "loi du 22 décembre 1993 ayant pour objet la relance de l'investissement dans l'intérêt du développement économique" et favorisant le développement du capital à risque dans les sociétés de la "new economy".

  
L. MOSAR

  
Jeanette BELLING

  
Patrick Sauter

  
M. SCHANCK

  
Claude Verisch